

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2307)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 208

présenté par
Mme Violland

à l'amendement n° 206 du Gouvernement

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'impact »

les mots suivants :

« révélant l'impact ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement est rédactionnel.